



# BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

LYCÉE PRO - 3 ANS



## Organisation de la formation

L'enseignement qui est dispensé sur trois années comprend :

- Des modules d'enseignement général.
- Des modules d'enseignement professionnel :
  - Fonctionnement de l'organisme d'aménagement paysager dans son environnement,
  - Approche du paysage, gestion d'un chantier de travaux paysagers,
  - Le végétal dans son milieu,
  - Fonctionnement et maintenance des matériels et équipements spécialisés,
  - Technologies paysagères, conduite de chantiers d'aménagements paysagers,
  - Reconnaissance des végétaux.
- Deux semaines de stage collectif sur l'éducation à la santé et au développement durable.
- Deux semaines de pratique professionnelle en établissement : chantier école et travaux pratiques renforcés
- Des périodes de formation en milieu professionnel : 20 semaines sur les 3 ans.

La formation est labellisée en Agriculture Biologique et les travaux pratiques sont effectués sur l'exploitation du lycée convertie en bio depuis 2008.

## Modalités d'inscription

- L'inscription s'effectue par l'application informatique d'affectation AFFELNET pour les élèves sortant de 3ème.
- Pour les titulaires d'un CAP agricole, l'inscription en 1ère se fait par examen de leur dossier d'inscription.

**L'objectif est de former des ouvriers hautement qualifiés dans la réalisation et l'entretien d'espaces paysagers et, à terme, dans la conduite de chantiers paysagers.**

## Le métier

Les métiers du paysage s'exercent en plein air, requièrent de solides aptitudes physiques et nécessitent une bonne connaissance de l'utilisation du végétal dans son environnement.

Le titulaire d'un Bac Pro 'Aménagements paysagers' exerce son activité en position de chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale.

## Conditions d'accès

- Etre issu d'une 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole ou de l'éducation nationale ou d'une 3<sup>ème</sup> SEGPA. Les élèves entrent en 2<sup>nd</sup>e professionnelle agricole 'Nature-Jardin-Paysage-Forêt' en vue de préparer la spécialité 'Aménagements Paysagers' du bac professionnel en deux ans.
- Les élèves titulaires de CAP agricole du même secteur peuvent préparer directement le bac professionnel en 2 ans sous certaines conditions.

